

L'écho

d'Argancy



Mai 2022  
N° 104

## Sommaire

## Jouons un peu !

Combien de nouveaux logements communaux seront mis en location prochainement ?

Précisez les adresses des appartements et les pages où se trouve l'information.

Un tirage au sort désignera le gagnant qui recevra une carte cadeau de 50 €.

Coupon réponse page 24.



## Illiwap

**Argancy compte désormais 613 utilisateurs !**

Les événements récents ont montré à tous combien il était important de rester informé en temps réel.

Vous aussi, si vous voulez garder le contact et être tenus au courant de toutes les informations concernant la commune : téléchargez Illiwap dans l'App Store ou Google play. C'est gratuit, sans publicité et sans inscription des utilisateurs.

Une fois l'application téléchargée, il vous sera demandé :

Entrer code/recherche station

Notez :

Argancy

N'oubliez pas d'aller dans les paramètres de votre téléphone et de cocher : « **accepter les notifications** », sinon, vous ne pouvez pas les voir.



Conseil municipal du 18 février 2022	4
Conseil municipal du 8 avril 2022	5
<b>Finances</b>	8
<b>Travaux</b>	10
La mairie relookée	
Les nouveaux appartements	
Capteurs CO <sub>2</sub> dans les bâtiments publics	
Des compteurs intelligents	
Jardin du souvenir	
Les arbres des bébés 2021	
Centrale photovoltaïque	
<b>Les services techniques ont la parole</b>	15
Fleurissement 2022	
Emplois d'été	
<b>Connaissez-vous les agents au service de la commune</b>	16
Le service administratif	
Une artiste peintre se cache à l'urbanisme	
Départ en retraite de Sonia	
Au revoir Laurence, bienvenue Margaux	
<b>Vivre à Argancy</b>	20
Nettoyage de printemps	
Concert de Vent d'Est	
Les voiles de Metz-Olgy	
Une nouvelle boîte à livres	
Tous au théâtre !	
Fête Nationale	
Concours des maisons fleuries	
Gagnant du jeu et nouveau coupon réponse	
Formation de sauveteur secouriste	
Elections législatives	
<b>Groupe scolaire</b>	26
Carnaval et sorties	
Semaine des mathématiques	
Concours de dessins de Pâques	
<b>Ecole intercommunale de musique et de danse</b>	28
10° week-end culturel	
<b>Bibliothèque</b>	30
Concours de Noël	
La généalogie d'Argancy	
<b>Environnement</b>	31
Comment réduire sa facture d'énergie	
Prendre soin de son cadre de vie	
<b>Les associations ont la parole</b>	25
L'inter-association	
<b>Rives de Moselle</b>	
<b>Police municipale mutualisée</b>	34
<b>Préfecture</b>	35
Les voitures radar	
<b>A savoir</b>	36
Prévention canicule	
Carte nationale d'identité	
<b>Urbanisme</b>	38
<b>Etat civil</b>	39

# Edito

Chers Argançois, chères Argançoises,

C'est avec un certain optimisme que je vous retrouve dans cet éditto, car la crise sanitaire qui nous tient depuis maintenant deux ans semble enfin marquer le pas !

Malheureusement, lorsqu'une crise se termine, une autre arrive avec son lot de violence et de souffrance. Je pense à la terrible agression de l'Ukraine par l'armée de Poutine et à ses conséquences humaines.

Bien entendu, la commune a su prendre ses responsabilités : en gage de solidarité, lors du dernier conseil municipal, a été votée une aide de 1400€ (1€ par habitant) qui sera versée dans un fond de soutien à l'Ukraine. De plus, plusieurs de nos concitoyens se sont spontanément signalés auprès de nos services pour proposer un hébergement temporaire : ces offres ont été transmises à la Préfecture.

Par ailleurs, lors du dernier conseil, les élus municipaux ont eu à débattre du budget primitif, véritable « feuille de route » de nos finances pour 2022 : malgré un contexte difficile (la dotation de l'Etat continue à baisser...), la maîtrise - voire la baisse sur certains postes - de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement est assurée et, **CONFORMÉMENT A NOTRE ENGAGEMENT**, les taux des taxes locales restent inchangés.

Le percepteur a souligné la gestion saine et rigoureuse, menée « en bon père de famille », des comptes de la

commune : un grand merci renouvelé à Marie-Christine Haller en charge de nos finances !

Aussi, le montant des subventions aux associations de nos villages, véritables poumons démocratiques, a été maintenu : sans elles, rien ne bougerait et, afin de garantir leur pérennité, je vous invite avec force à vous engager – quel qu'en soit le degré - auprès de l'une d'entre elles. Elles ont besoin de vous !

Les beaux jours sont là et avec eux, nous voyons avec plaisir le retour de nombreux sportifs et promeneurs. Les manifestations et les activités de nos associations sont reparties de plus belle.

Autant de bonnes nouvelles, qu'il nous faut savoir apprécier.

Je vous souhaite à toutes et à tous, un bel été !

Nicolas Frey

*Adjoint au maire en charge  
de l'urbanisme, de l'environnement  
et des énergies renouvelables*



## Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Mme le maire propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour les services techniques d'Argancy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste demandé et charge Mme le maire de l'exécution de cette décision.

## Isolation thermique du groupe scolaire

### Choix de l'entreprise

M. Guy Neveux, adjoint au maire, propose au conseil municipal trois devis pour les travaux d'isolation thermique extérieure et ravalement de façade du groupe scolaire d'Argancy.

#### Entreprise E.G.P.L. située à Amanvillers

- Ecole maternelle 60 378,95 € HT
- Ecole primaire 99 809,74 € HT

#### Entreprise Nicoletta située à Augny

- Ecole maternelle 66 678,38 € HT
- Ecole primaire 109 453,18 € HT

#### Entreprise APIB située à Yutz

- Ecole maternelle 64 994,08 € HT
- Ecole primaire 106 955,89 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise E.G.P.L. et charge Mme le maire de signer les devis.



### Demande de subvention à la préfecture

M. Guy Neveux, adjoint au maire, informe le conseil municipal vouloir solliciter la Préfecture de la Moselle, dans le cadre de sa programmation « DETR/DSIL 2022 » pour l'attribution d'une subvention concernant les travaux d'isolation thermique extérieure et ravalement de façade du groupe scolaire d'Argancy.

- coût pour l'école maternelle : 60 378,95 € HT
- coût pour l'école primaire : 99 809,74 € HT
- **subvention sollicitée : 50 % du coût HT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Mme le maire de constituer le dossier pour ce projet.

### Demande de subvention au conseil départemental

M. Guy Neveux, adjoint au maire, informe le conseil municipal vouloir solliciter le conseil départemental, dans le cadre du dispositif « Ambition Moselle 2020-2025 », pour l'attribution d'une subvention concernant les travaux d'isolation thermique extérieure et ravalement de façade du groupe scolaire d'Argancy.

- coût pour l'école maternelle : 60 378,95 € HT
- coût pour l'école primaire : 99 809,74 € HT
- **subvention sollicitée : 40 % du coût HT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Mme le maire de constituer le dossier de subvention pour ce projet.

## Demande de subvention pour le financement de capteurs de CO<sub>2</sub>

M. Guy Neveux, adjoint au maire, informe le conseil municipal d'une participation de l'Etat au financement de capteurs de CO<sub>2</sub> scolaires acquis par les communes dans le cadre de la gestion de la crise Covid-19.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Mme le maire de constituer le dossier de demande de subvention auprès des services départementaux de l'Education Nationale.

## Droit de place au marché hebdomadaire de plein air

Les marchés de plein air constituent une occupation privative du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droits de place.

Compte tenu de la présence d'un marché hebdomadaire sur la commune, Laura Cavelius, conseillère municipale, propose au conseil municipal de fixer pour l'année 2022 le tarif du droit de place pour les professionnels qui souhaitent y être présents.

Il est proposé de ne pas augmenter ce tarif et de le maintenir pour l'année 2022 à 1 € le mètre linéaire, dans la limite maximum de 5 €, quelle que soit la longueur totale du stand.

Ce droit de place est payable chaque trimestre par les commerçants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la fixation du tarif du droit de place pour l'année 2022 et précise que ce droit de place entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

## Conseil municipal Principales décisions du 8 avril 2022

### Emplois d'été

Mme le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher dans la limite des besoins, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place. Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Mme le maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux.

### Subvention pour la bibliothèque

La commune procède à une demande de subvention de 1200 € au Président du conseil départemental de la Moselle, pour la création ou remise à niveau des collections de base de la bibliothèque d'Argancy.

Pour que la demande soit recevable, la commune s'engage à porter cette subvention au budget communal et à acquérir les ouvrages au titre communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention ainsi présentée.



### Vote du budget communal

#### Compte administratif 2021

##### 1) Fonctionnement :

a) Recettes :	2 141 903,54 €
b) Dépenses :	1 374 141,69 €
<b>Résultat (a-b)</b>	<b>767 761,85 €</b>

##### 2) Investissement :

a) Recettes :	1 235 899,29 €
b) Dépenses :	981 568,11 €
<b>Résultat (a-b)</b>	<b>254 331,18 €</b>

##### 3) Restes à réaliser :

a) Recettes :	100 985,88 €
b) Dépenses :	586 182,18 €
<b>Résultat (a-b)</b>	<b>- 485 196,30 €</b>

##### 4) Besoin de financement :

<b>(2) Résultat :</b>	<b>254 331,18 €</b>
<b>(3) Report :</b>	<b>- 485 196,30 €</b>
<b>Résultat (a+b)</b>	<b>- 230 865,12 €</b>

##### 5) Résultat à reprendre au budget N+1

(en recettes de fonctionnement) :

<b>(1) Résultat de fonctionnement :</b>	<b>767 761,85 €</b>
<b>(4) Résultat besoin de financement :</b>	<b>230 865,12 €</b>

**Résultat (1-4) 536 896,73 €**

#### Affectation du résultat de l'exercice

Report de fonctionnement (5) :

- **recettes de fonctionnement 536 896,73 €**

Résultat d'investissement (2) :

- **recettes d'investissement 254 331,18 €**

Le conseil municipal, constate que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **767 761,85 €** et décide d'affecter cette somme ainsi :

**En réserve en investissement 230 865,12 €**

**Report en fonctionnement 536 896,73 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2021 ainsi présentée.

#### Taxes communales

Mme Valérie Romano, adjointe au maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. La situation financière de la commune ne requiert pas cette année une augmentation des taxes communales.

De ce fait, les taux restent identiques à ceux de 2021.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,30 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,77 %

#### Budget 2022

Mmes Valérie Romano, adjointe au maire en charge des finances et Marie-Christine Haller, secrétaire comptable, présentent le budget 2022.

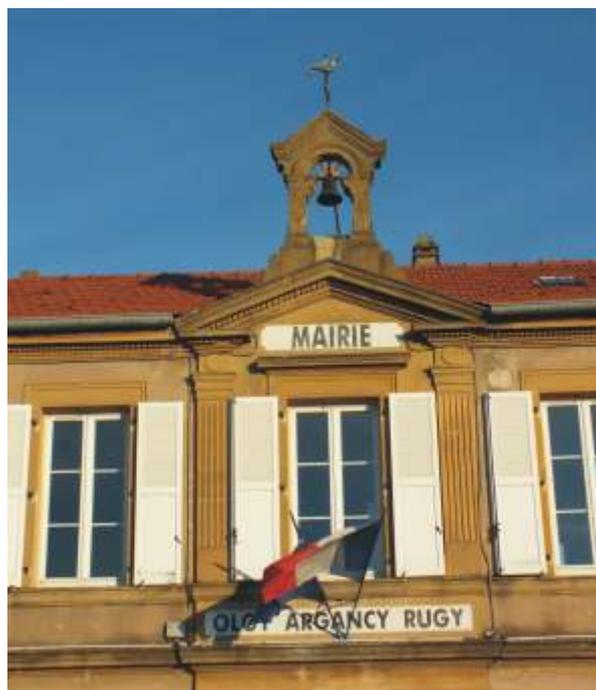
##### Section de fonctionnement

• Dépenses prévues	2 200 973,73 €
Dont virement à la section investissement	711 000,00 €
• Recettes prévues	2 200 973,73 €
Dont excédent 2021	536 896,73 €

##### Section d'investissement

• Dépenses prévues	1 370 441,02 €
• Recettes prévues	1 370 441,02 €

Le conseil municipal, après examen, approuve à l'unanimité, le budget 2022 ainsi présenté, charge Mme le maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy et remercie le travail accompli par Mme Marie-Christine Haller, adjoint administratif en charge des finances.



## Subventions

M. Guy Neveux, adjoint au maire en charge des associations, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande.

A.C.M.F	700 €	Loisirs et partage	1 000 €
A.P.E.I.	1 400 €	Quad 9	500 €
Argancy pétanque	1 500 €	Rugy loisirs	1 200 €
A.C.P.	800 €	Tennis club Argancy	2 500 €
Amicale de pêche	1 200 €	U.S. Argancy	3 500 €
Amicale des donneurs de sang	300 €	Une rose un espoir	500 €
Amicale du personnel	4 600 €	33 Tours	500 €
Bootleggers	2 500 €	Dojo Ennery	500 €
Comité de gestion	10 000 €	Orchestre d'harmonie intercommunal	1 833,76 €
CYVM	2 500 €	Ecole Intercommunale de musique et danse	9 094,81 €
Ecole Buissonnière	2 000 €	TOTAUX	49 928,57 €
Familles rurales	300 €		
Inter-association	1 000 €		

Le conseil municipal accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2022.

## Approbation de la modification simplifiée n° 1 de P.L.U.

Le conseil municipal a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme qui porte sur les points suivants :

- Modifier le tracé d'un «cheminement piéton et/ou cyclable à conserver » sur Rugy,
- En zone UA et UB, délimiter les rues et places où les commerces, services et l'artisanat sont autorisés,
- Faciliter l'implantation des pergolas par rapport aux limites séparatives en zone UA, UB et 1AU,
- Modifier l'emprise au sol des annexes en zone UA, UB et 1AU et ne plus réglementer l'emprise au sol des piscines,
- En zone UB et 1AU et secteur Nh et Nhi, autoriser le bac acier simple ou imitation tuile et la tuile zinc en toitures. En UA, ils ne seront autorisés que pour les annexes,
- Autoriser les toitures à lames et translucides pour les pergolas ainsi que les marquises en matériaux translucides en zone UA, UB, 1AU et les secteurs Nh et Nhi,
- Autoriser les plaquettes de parements en façade à condition qu'elles ne constituent pas un habillage intégral et autoriser la pierre en zone UA, UB, 1AU et secteurs Nh et Nhi,
- En zone UA, autoriser les volets roulants à condition que les caissons soient intégrés à la fenêtre ou à la façade,
- En zone UA, UB, demander 1 emplacement de stationnement pour 50 m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les commerces et activités de services.

Le dossier ayant suivi son cours sans qu'aucune remarque particulière n'aie été émise, les modifications du PLU sont ainsi adoptées.

## Solidarité Ukraine

Mme le maire informe le conseil municipal de la réception d'un communiqué de presse de la Préfecture de la Moselle indiquant que les collectivités territoriales peuvent répondre aux besoins du peuple ukrainien via le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO). Ce fonds d'action est un fonds de concours géré par le centre de crise et de soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet aux collectivités territoriales d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Les collectivités territoriales peuvent ainsi répondre aux besoins des ukrainiens et participer à la réponse humanitaire française.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'abonder, à hauteur de 1 400 Euros (1 Euro par habitant), le fonds de concours « Action Ukraine ».

**SOUTIEN  
AU PEUPLE  
UKRAINIEN**



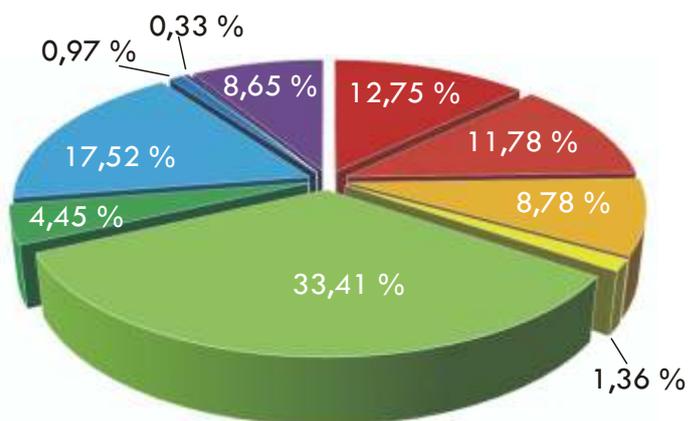
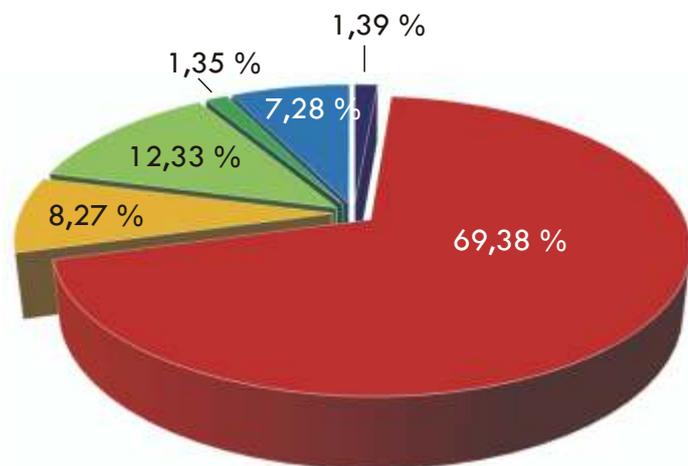
## Le budget de fonctionnement de la commune en quelques chiffres

### Les recettes en 2021

<b>Produits des services et ventes</b>	<b>24 710 €</b>
• Concessions cimetières, droits de voirie, droits de chasse, concession GRDF et UEM, bibliothèque, locations diverses, remboursement par le CIAS	
<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 230 985 €</b>
• Taxes foncières, attribution de compensation CCRM, dotation de solidarité communautaire, FNGIR (remplacement de la taxe professionnelle), droit de mutation, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur les ventes immobilières	
<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>146 749 €</b>
• Dotation solidarité rurale, FCTVA, subvention départementale pour la bibliothèque, compensation des exonérations de taxes foncières et de taxes d'habitation	
<b>Produits de gestion</b>	<b>218 807 €</b>
• Produits des locations immobilières, produits financiers	
<b>Atténuation de charges</b>	<b>23 865 €</b>
• Remboursement rémunération arrêt maladie	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>129 123 €</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 774 240 €</b>
<b>Excédent antérieur</b>	<b>367 664 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 141 904 €</b>

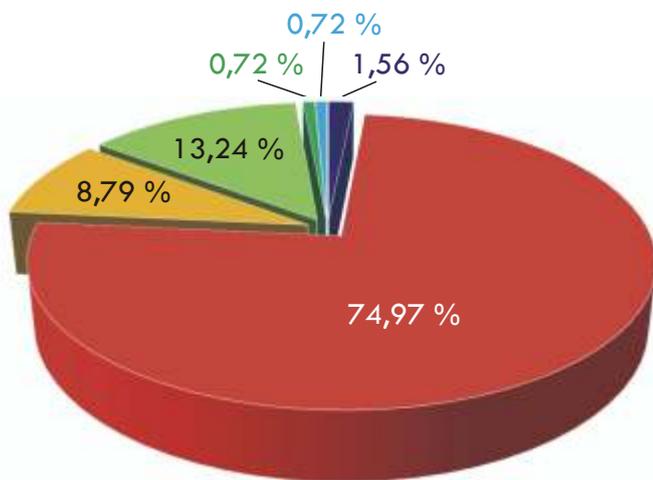
### Les dépenses en 2021

<b>Achats divers</b>	<b>175 267 €</b>
• Eau, gaz, électricité, fournitures diverses, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, livres...	
<b>Services extérieurs</b>	<b>161 936 €</b>
• Entretien, maintenance, primes d'assurance...	
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>120 628 €</b>
• Honoraires, affranchissement, fêtes et cérémonies, publications, téléphone, nettoyage des locaux, transports collectifs, police municipale...	
<b>Impôts taxes et versements assimilés</b>	<b>18 648 €</b>
<b>Charge de personnel</b>	<b>459 115 €</b>
• Salaires, cotisations sociales et frais assimilés	
<b>Atténuation de produits</b>	<b>61 107 €</b>
• Contribution redressement des finances publiques	
• Fond de péréquation des recettes fiscales	
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>240 669 €</b>
• Indemnités des élus, frais de mission, contribution aux organismes de regroupement, CIAS, subventions aux associations	
<b>Charges financières</b>	<b>13 349 €</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>4 596 €</b>
<b>Opérations entre sections</b>	<b>118 827 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 374 142 €</b>



## Les recettes prévisionnelles en 2022

<b>Produits des services et ventes</b>	<b>25 950 €</b>
• Concessions cimetières, droits de voirie, droits de chasse, concession GRDF et UEM, bibliothèque, locations diverses, remboursement par le CIAS...	
<b>Impôts et taxes :</b>	<b>1 247 527 €</b>
• Taxes foncières et d'habitation, attribution de compensation CCRM, dotation de solidarité communautaire, FNGIR (remplacement de la taxe professionnelle), droit de mutation, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur les ventes immobilières.	
<b>Dotation, subvention et participations</b>	<b>146 200 €</b>
• Dotation solidarité rurale, FCTVA, subvention départementale pour la bibliothèque; compensation des exonérations de taxes foncières et de taxes d'habitation.	
<b>Produits de gestion</b>	<b>220 400 €</b>
• Produits des locations immobilières, produits financiers.	
<b>Atténuation de charges</b>	<b>12 000 €</b>
• Remboursement rémunération arrêt maladie.	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>12 000 €</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 664 077 €</b>
<b>Excédent antérieur</b>	<b>536 897 €</b>
<b>Total général</b>	<b>2 200 974 €</b>

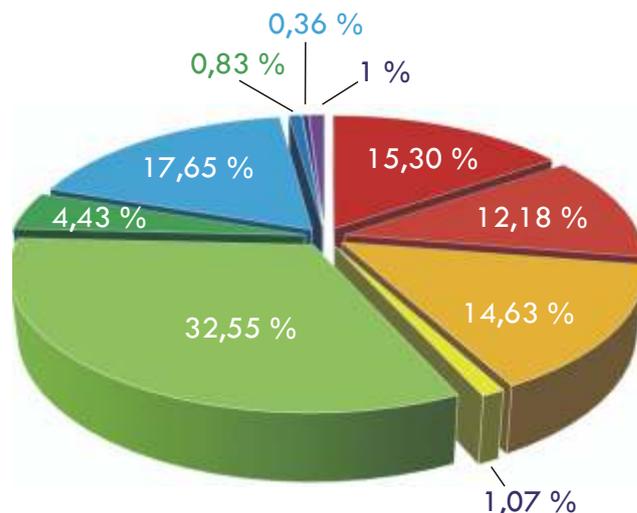


### À noter

En 2021, les recettes issues du parc immobilier de la commune représentaient 12% du budget. Cette part passe à 13 % en 2022, grâce à la création de huit appartements supplémentaires situés dans l'agrandissement de la mairie et au 7 rue de Bussière.

## Les dépenses prévisionnelles en 2022

<b>Achats divers</b>	<b>228 000 €</b>
• Eau, gaz, électricité, fournitures diverses, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, livres...	
<b>Services extérieurs</b>	<b>181 500 €</b>
• Entretien, maintenance, primes d'assurance...	
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>218 000 €</b>
• Honoraires, affranchissement, fêtes et cérémonies, publications, téléphone, nettoyage des locaux, transports collectifs, police municipale...	
<b>Impôts taxes et versements assimilés</b>	<b>16 000 €</b>
<b>Charge de personnel</b>	<b>485 000 €</b>
• Salaires, cotisations sociales et frais assimilés	
<b>Atténuation de produits</b>	<b>66 000 €</b>
• Contribution redressement des finances publiques	
• Fond de péréquation des recettes fiscales	
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>263 006 €</b>
• Indemnités des élus, frais de mission, contribution aux organismes de regroupement, CIAS, subventions aux associations	
<b>Charges financières</b>	<b>12 244 €</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>5 290 €</b>
<b>Opération d'ordre entre section</b>	<b>14 934 €</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 489 974 €</b>
<b>Virement en investissement</b>	<b>711 000 €</b>
<b>Total général</b>	<b>2 200 974 €</b>



## Une mairie totalement relookée

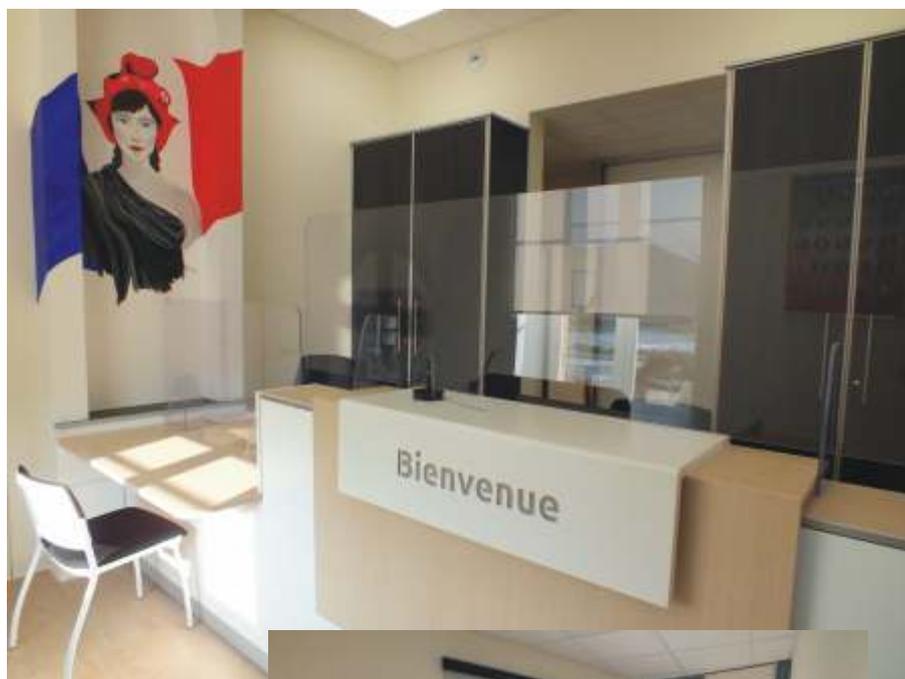
**L'agrandissement de la mairie, dont on ne peut ignorer qu'il a connu de nombreux aléas liés à la pandémie, est enfin terminé.**

Le personnel administratif a fait montre de beaucoup de patience pour avoir travaillé dans des conditions souvent difficiles durant cette période mais, à présent, ce sont des bureaux fonctionnels, adaptés aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite), que les agents administratifs, le maire, les adjoints et l'équipe municipale ont intégrés.

Une réorganisation de l'existant a été pensée afin de conserver aux informations données et/ou reçues en mairie la confidentialité qu'elles méritent.

A l'étage, une salle de réunion a été réaménagée ainsi que les archives municipales.

Enfin, la salle du conseil et des cérémonies connaîtra, courant mai 2022, un rafraîchissement bien mérité.



Accueil



Comptabilité



Accès aux différents bureaux



Entrée



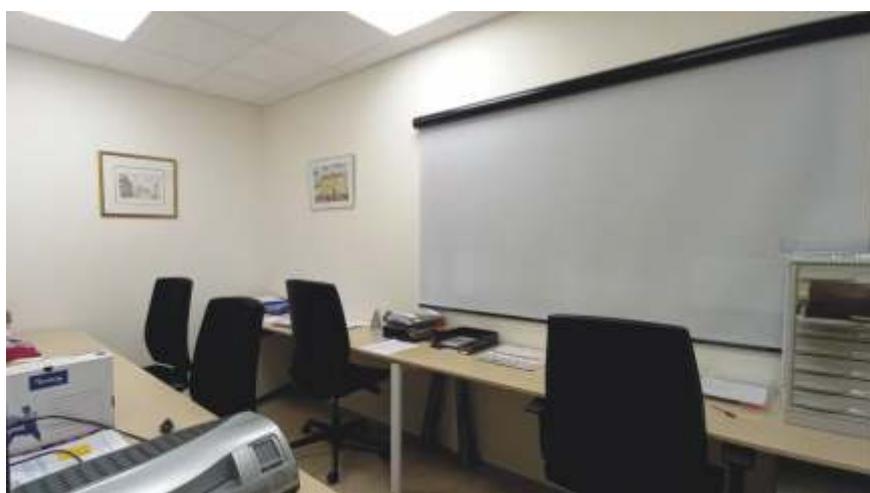
Urbanisme



Bureau du maire

## Ravalement de la façade arrière de la mairie

Pour lui rendre son lustre d'antan, la façade arrière de la mairie, qui ne faisait pas partie du lot soumis à appel d'offre (extension mairie et création logements), a été entièrement ravalée afin de redonner à cette belle bâtisse, le cachet souhaité.



Bureau des adjoints



Salle de réunion à l'étage

## Trois appartements situés 2A rue Jeanne d'Arc à Argancy

Commencés en même temps que l'extension de la mairie, trois appartements sont proposés à la location pour une entrée dans les lieux tout prochainement.



## Cinq appartements situés 7 rue de Bussière à Argancy

(Deux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite)

Le chantier du 7 rue de Bussière trouve enfin son épilogue. Cette réhabilitation portera le nom de « Résidence l'Ouvrage » en référence à l'exposition éphémère de street art qui avait été réalisée préalablement aux travaux, laquelle avait drainé près de 5000 visiteurs. Cinq logements seront tout prochainement mis en location.

### **A noter**

Pour les locations de ces 8 appartements, s'adresser à l'agence ALT IMMOGEST, Tél. 03.87.67.34.13

La liste de toutes les personnes qui avaient fait connaître en mairie leur intérêt pour un logement a été communiquée à l'agence qui sera dorénavant votre unique interlocutrice.



## Le groupe scolaire, le périscolaire, la bibliothèque équipés en capteurs CO<sub>2</sub> depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022

Alors que la ventilation est un facteur primordial pour lutter contre la transmission du virus de la COVID 19, en plus de la lutte quotidienne des membres du corps enseignant et des personnels municipaux contre les risques de propagation de celui-ci, la commune vient d'équiper en capteurs de CO<sub>2</sub>, les salles de classe du groupe scolaire Erckmann Chatrian, le périscolaire et la bibliothèque.

Cette décision communale prise de manière à sécuriser aux maximum ces lieux forts fréquentés bénéficie du soutien financier exceptionnel apporté aux collectivités par l'Etat, lequel est déterminé en fonction de plusieurs critères (le nombre d'élèves, le nombre total de capteurs achetés, le coût d'acquisition).



## Des compteurs d'eau intelligents Installation de répéteurs BIRDZ sur les candélabres

Beaucoup d'entre vous ont déjà eu leurs compteurs d'eau remplacés par des compteurs « intelligents ».

Or, pour la télérelève de vos compteurs, la commune vient de signer avec la Société BIRDZ une convention d'occupation domaniale de répéteurs Birdz sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune.

Vos propres compteurs d'eau, s'ils n'ont pas déjà été changés, le seront par des compteurs connectés.

Grâce à la télérelève, le service de l'eau sera plus performant et les remontées vont permettre une facturation sur la base de consommations réelles, sans avoir à être dérangé par une visite à domicile, d'être averti en cas de suspicion de fuite à votre domicile, de vous permettre de réduire vos consommations mais aussi d'optimiser la gestion du réseau d'eau pour limiter la consommation des ressources.

Ceux-ci seront placés en hauteur sur les candélabres, alors ne soyez pas étonnés de voir des techniciens installer ces répéteurs.



## Jardin du souvenir Nouveau cimetière d'Argancy

Vu le nombre grandissant de personnes crématisées et le souhait des familles de disperser les cendres, le conseil municipal a pris la décision d'installer une nouvelle stèle et puits du souvenir dans l'enceinte du nouveau cimetière.

Une délibération municipale réglementant la dispersion des cendres et l'application d'une plaque nominative a dû être prise et un nouveau règlement de cimetière rédigé.

- Pour une dispersion, il sera dorénavant demandé aux familles la somme de 50 €.
- Pour la plaque nominative : 50 € pour une durée de 10 ans.
- Renouvellement de la plaque : 30 €



Afin que cet espace cinéraire partagé soit un lieu de mémoire agréable, propice au recueillement et à l'apaisement des familles, celui-ci a été complété de deux bancs ; un aménagement paysager est en cours de réalisation par les services techniques de la commune lequel agrémentera de manière durable ce lieu.

Il est demandé à chaque famille de respecter le règlement du cimetière, notamment au niveau des columbariums et du jardin du souvenir.

## Les 15 bébés nés en 2021 à Argancy ont leur arbre

15 prunus sont venus compléter, dans la zone des étangs, les sorbiers des oiseleurs déjà présents sur site.

Un parrainage officiel par les 15 bébés venus au monde courant 2021 sera organisé par la municipalité en septembre 2022.



## Centrale photovoltaïque

De l'autre côté du barrage, une centrale photovoltaïque va voir le jour.

L'arrêté accordant le permis de construire au nom de l'Etat a été délivré par la Préfecture de la Moselle le 2 février 2021.

Le projet couvrira une surface globale de 22 ha sur une ancienne carrière d'EQIOM dont une petite partie est située sur notre ban.

La production électrique annuelle de la centrale photovoltaïque sera l'équivalent de la consommation électrique moyenne annuelle d'un peu plus de 4 000 foyers.



## Fleurissement 2022 Entre fleurs et légumes

**Les beaux jours reviennent et avec eux l'élaboration de nos massifs et bacs.**

Cette année encore, de nombreuses plantes annuelles et vivaces vont de nouveau embellir notre commune mais également toute une variété de légumes va rejoindre ces massifs.

Un savant mélange de fleurs et légumes va cohabiter pour former un ensemble éclectique et coloré !

Pour ce faire, votre contribution, vous les habitants de la commune, nous est indispensable pour agrémenter les décors de nos parterres.

Nous sommes à la recherche d'objets du potager : bêches, fourches, brouettes, arrosoirs ....

Si vous avez envie de faire un peu de ménage de printemps dans vos maisons, n'hésitez pas à nous contacter et nous nous ferons un plaisir de donner à vos objets une seconde vie !

Le service technique



## Emplois d'été

Mme le maire a obtenu l'autorisation, à l'unanimité du conseil municipal, d'embaucher les jeunes du village âgés de 18 ans à 25 ans, dans la limite des besoins, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place.

Date limite de dépôt des CV de candidatures :

**31 mai 2022.**



## Trois agents composent le service administratif de la mairie

**La mairie est un des lieux les plus familiers d'une commune.  
Quel habitant n'a jamais poussé sa porte pour : s'inscrire, obtenir un  
document, un renseignement, déclarer des travaux, ...**

Les services sont nombreux : l'état civil, l'urbanisme, les élections, les services à la population, sans oublier, bien sûr, les finances communales et la gestion du personnel, gage d'une bonne administration.

Après plusieurs mois de travaux à la mairie, nos trois « secrétaires », Marie-Christine, Valérie et Marylène, ont pris possession de leur bureau nouvellement aménagé suivant leur goût. Elles ont toujours été sollicitées pour le choix du mobilier, des peintures... Toutes les conditions sont réunies pour assurer un service public de proximité et de qualité.

Nous voulons ici leur donner la parole.



Marie-Christine Haller,  
Marylène Snaidero et Valérie Redel

### Marie-Christine

« Après une pause de 12 ans dans mon activité professionnelle pour élever mes enfants, je suis entrée à la mairie en 2004. C'était un rêve de travailler pour les habitants de mon village.

Au départ, mes tâches étaient surtout axées sur les affaires courantes : suivi de la population, les cérémonies, les associations,... Lorsqu'en 2007, Monsieur Martin me proposa de prendre le poste qui se libérait aux finances, j'ai accepté sans hésitation. Les chiffres ont toujours été mon domaine de prédilection.

Je m'occupe donc, principalement, des finances de la commune et de la gestion du personnel. Le travail ne manque pas et il faut constamment se remettre en question. Avec internet et la dématérialisation, la manière de travailler a bien évolué depuis presque 20 ans !

Au sein d'une commune, le « patron » change régulièrement, il faut s'adapter. Après avoir travaillé avec trois maires masculins, je terminerai ma carrière avec **Madame le Maire.** »

### Valérie

« Je suis en fonction et au service de la municipalité et de nos administrés depuis septembre 2005. Mes tâches sont variées mais la gestion de l'urbanisme, de l'Etat Civil, des élections, des séances et délibérations de conseils municipaux représentent une part importante dans ma fonction d'adjointe administrative.

Je vous rappelle que je me tiens à votre disposition pour tous renseignements et accompagnement dans vos diverses démarches sur rendez-vous aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Je profite, également, de ce moment de parole pour remercier publiquement le conseil municipal de m'avoir fait confiance, de m'avoir laissée libre cours pour la réalisation de notre Marianne, figure symbolique de la République Française. »

### Marylène

« Je suis en fonction depuis juin 2019, je n'ai malheureusement pas connu longtemps Jean-Paul Vetzal, ancien maire de la commune, décédé quelques semaines après mon embauche.

Je suis contente d'avoir, un jour, pu croiser son chemin... J'ai appris à le découvrir au travers des témoignages de personnes qui l'ont connu.

Je travaille à l'espace de réception et au standard téléphonique de la mairie, je suis chargée d'accueillir, renseigner et orienter les administrés.

C'est toujours avec plaisir et avec un sourire sous mon masque que je vous aiderai dans vos démarches administratives. »

## Quand une artiste peintre se cache derrière un agent administratif territorial

Et bien, à Argancy c'est le cas, et pour beaucoup d'entre vous, peut-être l'avez-vous déjà côtoyée, notamment pour vos dossiers d'urbanisme et /ou tout autre dossier dont elle a la charge au sein de notre mairie.

Son nom...Valérie REDEL.

Alors, lors de la réfection de la mairie est apparue très rapidement l'idée de lui confier, pour l'accueil, la réalisation d'une « Marianne », emblème de la République, lui laissant toute latitude dès lors que le sujet souhaité était respecté.

Après lui avoir soumis l'idée, très vite elle a accepté et s'est mise au travail pour nous proposer plusieurs esquisses dont une s'est très vite détachée.

Notre accord en poche, elle s'est aussitôt attelée à la tâche.

Aujourd'hui, chaque habitant qui a l'occasion de venir en mairie, peut admirer son oeuvre, fort réussie.



Merci à toi Valérie, pour cette magnifique « Marianne » qui a nécessité près de 35 heures de travail prises sur tes temps de pause et tes week-end.

Tes admirateurs argançois

« Chez les artistes, j'accorde autant d'attention à l'homme qui fait l'œuvre qu'à l'œuvre elle-même. »

Vincent Van Vogh



## Départ en retraite de Sonia Kulpmann, agent technique

**Après 21 années de service au sein de la commune, Sonia Kulpmann a fait valoir ses droits à la retraite.**

Un pot de départ a été organisé au restaurant « le Bouquet garni » dans le respect des gestes barrières, le 3 mars 2022.

En présence de ses collègues et de quelques membres du conseil municipal, Jocelyne Emmendoerffer s'est adressée à elle en ces quelques mots.

« Un peu plus de 21 ans au côté de la municipalité, ce n'est pas rien...

Alors Sonia, même si pour ma part on se connaît depuis fort longtemps, on ne s'est côtoyé réellement que peu de temps. Je n'ai, cependant, toujours entendu que des retours très positifs à ton égard, tant par ton travail que par ta disponibilité.

Ton sourire, ta bonne humeur, ton caractère jovial, ta perfection dans ton travail et j'en passe, resteront autant de qualificatifs qui représentent bien ta personnalité.

Alors quoi te souhaiter pour cette nouvelle partie de vie qui s'offre à toi si ce n'est que d'en profiter pleinement en prenant bien soin de toi, entourée de tes cinq enfants, en te rappelant tous les bons moments vécus au cours de ta vie professionnelle et personnelle notamment lorsque tu exerçais le métier de nounou, mais aussi, lorsque tu étais au service de la commune, sans oublier Roger, lui-même employé communal et que tu as épousé il me semble en décembre 2000. »

Nous lui renouvelons nos remerciements pour ses années de service et lui souhaitons une très belle retraite.



*« Il faut apprendre à rester serein au milieu de l'activité et à être vibrant de vie au repos »*

Gandhi



## Au revoir Laurence

Laurence Kmiecik, après 30 années passées au sein de la commune, quitte son poste d'agent spécialisé des écoles maternelles.

Une petite réception en mairie a été donnée en son honneur le 28 avril 2022 où Jocelyne Emmendoerffer, maire, n'a pas manqué de mettre en avant son travail assidu au côté du corps enseignant.

Mme Laurence Selles, directrice de l'école maternelle a prononcé, elle aussi, quelques mots pour dire combien le tandem qu'elle formait depuis plus de vingt années avec Laurence, n'avait plus besoin de paroles puisqu'un simple regard suffisait pour être en parfait accord.

Enfin, après toutes ces paroles emplies d'émotion et après avoir souhaité à Laurence une bonne route vers les nouveaux horizons qu'elle s'est fixés, un verre de l'amitié a été partagé avec l'ensemble des personnels communaux et des membres de l'équipe municipale.

*« Le plus difficile, c'est de décider à agir,  
le reste n'est que de la ténacité. »*

Amelia Earhart



## Bienvenue Margaux

Depuis mi-avril 2022, Margaux Huber, agent spécialisé des écoles maternelles, a été recrutée en remplacement de Laurence Kmiecik.

Elle va œuvrer au côté du corps enseignant de l'école maternelle.



26 mars 2022

## Nettoyage de printemps

Samedi 26 mars 2022, l'Inter-association, en partenariat avec la mairie d'Argancy, a convié les habitants du village au traditionnel nettoyage de printemps. Plus de 80 personnes ont répondu présent à cette initiative !

La société SHIME a été invitée afin d'agrémenter cette matinée avec des explications sur le recyclage des mégots. Par exemple, un seul mégot jeté par terre polluera 500 litres d'eau car il contient plus de 250 substances toxiques dont de l'arsenic, du plomb ou encore du cyanure... Elle a remis des petits seaux pour la collecte de la matinée.

Plusieurs groupes ont été formés afin de nettoyer autour des étangs, une partie le long du CD1, le long de la Moselle et de l'autre côté du barrage.

Le constat est net : la situation s'améliore d'année en année et c'est tant mieux. Cela indique une vraie prise de conscience concernant les questions environnementales. Un seul point noir : de l'autre côté du barrage. Il s'agit ici de dépôts sauvages que nous n'avons cessé de vous signaler et qui sont difficiles à combattre tant l'accès par la zone industrielle d'Hauconcourt est aisé pour les malveillants.

Comme à l'accoutumée, les ateliers municipaux ont participé de manière active (hommes et matériels). En fin de matinée, SHIME a procédé au comptage des mégots ramassés essentiellement par les enfants présents et le chiffre est éloquent : plus de 2200 !

La matinée s'est terminée autour d'une collation offerte par la municipalité.

Cette manifestation permet de mobiliser des concitoyens autour d'une noble cause. A signaler : de plus en plus d'enfants ont pris leur courage à deux mains pour participer à ce bel événement. Ils sont souvent « prescripteurs » auprès de leurs copains et l'avenir de cette prise de conscience repose sur de telles initiatives.

Un grand merci à toutes et tous.





3 avril 2022

## Concert de printemps

**L'orchestre d'harmonie intercommunal "Vents d'Est" a fait salle comble à la salle des fêtes d'Argancy.**

Un concert de printemps organisé autour du thème des musiques de films d'animation japonais. En préambule, la présidente Françoise Tutin a remercié les élus de l'intercommunalité pour leur soutien (un comité toujours actif sur lequel elle peut s'appuyer) sans oublier l'ensemble des musiciens pour leur investissement et le travail effectué pendant les répétitions.

Elle a également souhaité la bienvenue aux réfugiés ukrainiens et à leurs familles d'accueil présents dans la salle, tout en précisant que les recettes du concert seraient versées à la Croix Rouge en soutien au peuple ukrainien. Une initiative saluée et applaudie par le public qui s'est levé lors de l'interprétation de l'hymne ukrainien en début de concert.

Dirigé par Lionel Valéri, assisté de sa cheffe adjointe Camille Thiollier, l'orchestre a enthousiasmé le public par la qualité d'interprétation des divers morceaux.

Une représentation particulière avec la projection de personnages animés japonais en illustration. Un bon moment musical devant un public conquis.



## CYVM : Les voiles de Metz-Olgy et le prix de la municipalité pour démarrer la saison

Le Cercle de Yachting à Voile a renoué dimanche 24 avril 2022 avec les compétitions en organisant la Régate départementale « Les voiles de Metz-Olgy » avec le prix de la municipalité d'Argancy.

Mme le maire étant monopolisée par les élections présidentielles n'a pu être présente à la remise des prix. C'est par le biais de Coralie Gerbes qu'elle a fait parvenir ce message : « C'est toujours un plaisir de soutenir la régata "Les voiles de Metz-Olgy - grand prix de la commune d'Argancy" car le club de voile est dynamique au sein du village. L'équipe municipale souhaite le meilleur pour cette nouvelle saison qui commence ».



## Une nouvelle boîte à livres est à votre disposition



En 2017, une boîte à livres avait été installée aux abords des écoles maternelle et élémentaire, à l'initiative de Dominique Truttmann, bénévole à la bibliothèque municipale.

Depuis quelques mois, cette installation subissait des dégradations et la municipalité a décidé de la retirer, au grand dam des habitants qui appréciaient ce service.

Dominique nous en parle : « La cabine qui nous servait de bibliothèque a été vandalisée en novembre 2021. Je remercie les employés municipaux qui sont intervenus et ont installé cette nouvelle boîte depuis.

Le principe reste le même : respecter le lieu et les personnes qui le fréquentent. Vous aimez un livre ? Partagez-le en le déposant (il faut qu'il soit propre et assez récent et qu'il soit pour tout public, si possible).

Deux ou trois fois par semaine, le stock est renouvelé ».

**Pour rappel, cette boîte est exclusivement destinée aux livres.**

Théâtre à l'occasion de la fête des mères et des pères

## On vous attend tous !

Samedi 11 juin 2022 à 20h30  
à la salle des fêtes d'Argancy

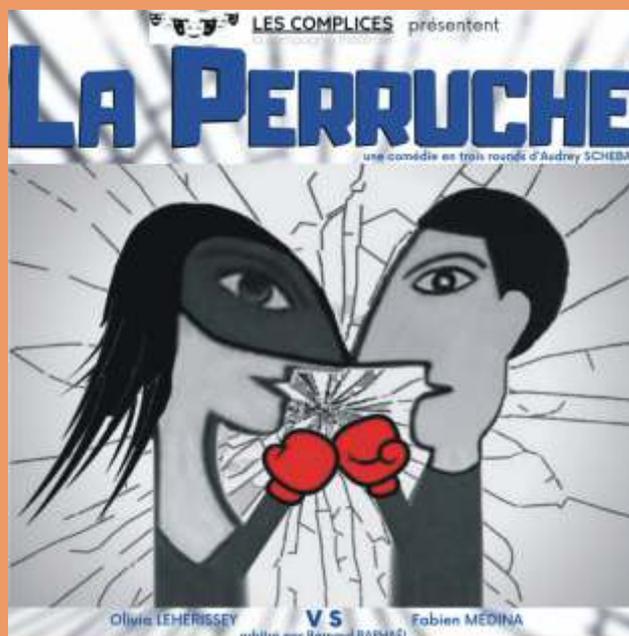
Découvrez « LA PERRUCHE », une comédie dramatique contemporaine écrite par Audrey Schebat et jouée par la troupe théâtrale d'Ennery « Les Complices ».

Cette pièce en trois actes de 1 h 15 est destinée à tout public à partir de 10 ans.

A cette occasion, tous les pères et mères se verront remettre par la municipalité une attention particulière.

Entrée : gratuite.

### Venez nombreux !



13 juillet 2022

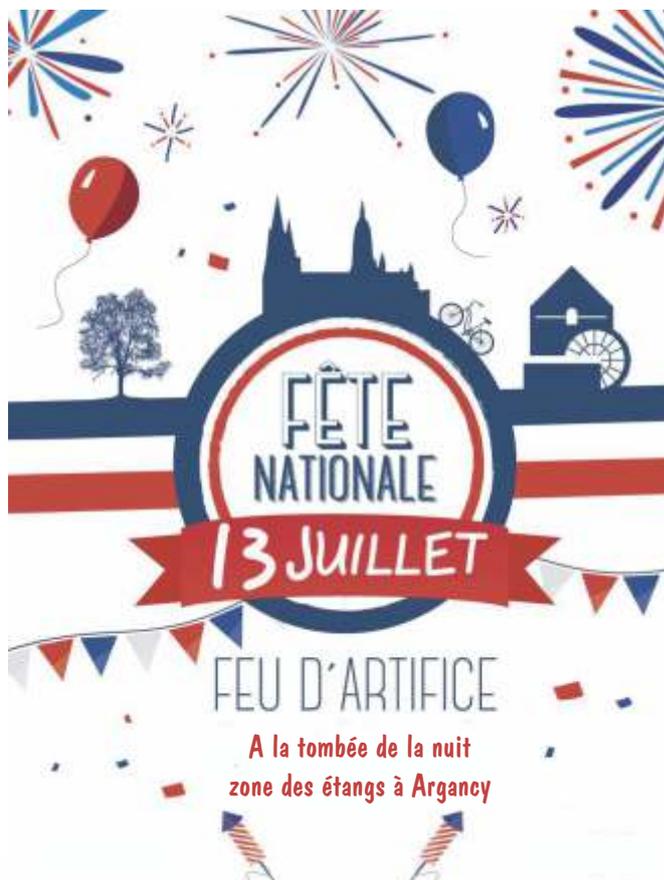
## Feu d'artifice de la Fête Nationale

**Après deux années sans festivité, retour du traditionnel feu d'artifice, et cette année, c'est Argancy qui reçoit.**

Dans le cadre de notre partenariat avec les communes d'Ennery, Trémery, Flévy, et Ay-sur-Moselle, le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet 2022, à la tombée de la nuit, dans la zone des étangs, à proximité du parking de la salle des fêtes.

Des bus sont prévus pour les habitants des villages partenaires et les horaires seront communiqués par voie de presse, ILLIWAP, ainsi que sur le site de la commune.

La société AQUAREVES sera en charge du feu. Un bal suivra (en intérieur en cas de mauvais temps). Restauration possible sur place assurée par l'Inter-association.





## Concours des maisons fleuries, c'est reparti !

L'expérience des deux années passées nous a fait prendre conscience que le concours sur inscriptions ne fonctionne pas (certaines communes environnantes ont été contactées et on constate qu'il en est de même ailleurs).

Le concours des maisons fleuries est reconduit pour 2022 et cette année, nous avons décidé de l'ouvrir à tous, puisque le jury passera sur l'ensemble de la commune (deux passages) et notera chaque maison fleurie selon la grille de notation habituelle.

**Une attention particulière sera portée sur le fleurissement qui est en harmonie avec le thème de nos ateliers techniques, c'est-à-dire l'intégration de plantes potagères. Le rapprochement avec ce thème pourra vous apporter des points BONUS.**

Il a donc été décidé de reprendre le concours sans inscription comme il était organisé auparavant mais avec un nombre de prix limité à cinq.

A vos râteaux... plantoirs et arrosoirs !

## Gagnant du jeu « Archanciacum » du numéro 103

Plusieurs réponses étant arrivées en même temps à la mairie, un tirage au sort a été effectué.

La gagnante est **Manon Muller** qui se voit attribuer un bon d'achat de 50 €.

Bravo Manon !



Coupon réponse à découper et à remettre en mairie

« Combien de nouveaux logements ? »

**Combien de nouveaux logements communaux seront bientôt mis en location à Argancy, Olgy, Rugy ?**

Réponse : .....

Précisez les adresses : .....

Précisez l'endroit ou les endroits où sont situées les réponses dans le bulletin : .....

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

Courriel .....

## Formation sauveteur secouriste

La municipalité a souhaité organiser une formation « **sauveteur secouriste** ». Quatre séances étaient prévues.

Devant le peu de volontaire, ces séances ont été annulées. De nouvelles sessions vous seront proposées courant septembre ou octobre.

**Si cette formation vous intéresse, merci de vous faire connaître en mairie avant le 31 juillet 2022.**

Cette formation a pour but de se familiariser avec les bons gestes et de les maîtriser suffisamment pour être capable d'agir dans une situation d'urgence et dans certains cas, d'être en mesure de sauver une vie.

Bien entendu, cette formation est totalement gratuite.



## Merci aux assesseurs et aux scrutateurs

**La municipalité remercie l'ensemble des assesseurs et des scrutateurs pour leur disponibilité lors des élections présidentielles d'avril 2022.**



## RAPPEL : Une pièce d'identité obligatoire pour voter à Argancy

Depuis 2014, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour voter dans les communes de plus de 1 000 habitants, voici un extrait du décret :

*Le décret n° 2014-532 du 19 mars 2014 relatif à la vérification de l'identité des électeurs a modifié l'article R. 60 du code électoral. Cet article prévoit désormais que les électeurs doivent présenter une pièce d'identité exclusivement dans les communes de 1 000 habitants et plus. Ainsi, dans les communes de 1 000 habitants et plus, l'électeur doit présenter au moment du vote un titre d'identité au président du bureau de vote au moyen d'une des pièces énoncées dans l'arrêté du 12 décembre 2013 dont la liste a été élargie afin de faciliter l'exercice du droit de vote de tout électeur. La grande variété des pièces admises, avec notamment la carte vitale avec photo et la carte famille nombreuse, vise à permettre aux électeurs de justifier de leur identité, y compris pour ceux ne disposant pas d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. (...)*



### Carnaval à l'école maternelle



Le carnaval de l'école maternelle s'est déroulé le jour de mardi gras et les parents avaient préparé le goûter.



### Sortie cinéma « Grandir, c'est chouette »

Les élèves de grande section de maternelle se sont rendus à Metz au cinéma " Klub " pour assister à une projection du film « Grandir c'est chouette ».

Trois courts métrages introduits par une maman chouette et ses petits : La peur du noir, l'amitié et la générosité.

Cette sortie s'est déroulée dans le cadre de la quinzaine du cinéma jeune public Allonzenfants.

Le transport a été pris en charge par la municipalité. Les entrées ont été financées par la coopérative scolaire et les parents .

### Découverte de l'équitation

Se confronter au monde du vivant, respecter son environnement, les autres, l'animal, tels sont les objectifs qui ont amené les élèves de grande section à se déplacer une fois par semaine au centre équestre « Le grand chêne » de Guénange. Les écoliers y mènent des activités riches en apprentissage, en émotions et en sensations grâce aux poneys. Les enfants ont appris à être plus autonomes et responsables de l'animal. A l'issue du cycle, ils ont passé un diplôme sous l'oeil vigilant de leur moniteur Augustin.



## Carnaval à l'école élémentaire



Profitant de l'allègement du protocole sanitaire et d'un temps clément, tous les élèves de l'école élémentaire ont participé à une cavalcade dans les rues du village, qui s'est terminée par un goûter de carnaval offert par l'école. Les beignets ont été particulièrement appréciés.

## Semaine des maths

Dans le cadre de la semaine des mathématiques, toutes les classes de l'école élémentaire ont participé à une mini olympiade. Les élèves devaient répondre à de multiples questions concernant les nombres, calculs et problèmes. Les gagnants de chaque niveau ont été félicités par leurs pairs avant de recevoir un diplôme et une récompense.



Yanaël - CP, Maxime - CE 1, Charlie - CE 2, Noéline - CM 1, Alexis - CM 2

# Félicitations !

## Concours de dessins de Pâques

Les élèves de l'école élémentaires se sont affrontés lors d'un concours de dessins sur le thème de Pâques : chacun devait décorer un lièvre et un oeuf de la façon la plus aboutie et la plus originale possible. Les oeuvres terminées ont été affichées et soumises au vote de tous les participants afin d'élire un gagnant par niveau.

Gagnants :  
 Anaëlle - CP  
 Joachim - CE 1  
 Lino - CE 2  
 Noéline - CM 1  
 Abel - CM 2



1<sup>er</sup> et 2 avril 2022  
10<sup>e</sup> week-end culturel

Salle polyvalente de Flévy/Ennery

1<sup>er</sup> Avril à 20 h : spectacle musical « Le top de la chanson française » avec la participation des élèves musiciens, de l'ensemble junior, de l'atelier musiques actuelles, des professeurs et du groupe vocal Arpège d'Ennery.

2 Avril à 20 h : Gala de danse *Voyage autour du monde* avec la participation des élèves des classes d'éveil, classique et modern jazz.





## Horaires d'ouverture

Mardi : 15h30-18h00

Mercredi : 14h00-19h00

Vendredi : 15h30-18h00



Bibliothèque municipale d'Argancy

## Les lauréats du concours récompensés

### Combien de livres composent le sapin ?

Pendant la période de Noël, l'équipe de la bibliothèque avait organisé un concours autour du sapin en livres créé par Brigitte, Dominique, Sylviane et Sophie.

Une trentaine de participants ont déposé leurs réponses et six d'entre eux ont gagné une place de cinéma.

Le sapin est construit avec des livres de récupération.



## Généalogie d'Argancy de 1640 à 1946

**Jacqueline Kilbertus est une passionnée de généalogie. Elle vient d'éditer un recueil sur les familles d'Argancy.**

Jacqueline Kilbertus est membre bénévole du cercle généalogique du Pays messin, dont le siège se trouve aux Archives départementales de Saint-Julien-lès-Metz. Elle vient d'éditer, en collaboration avec Françoise Becker et Jean-Louis Calbat, un recueil de deux livres qui relate tout l'état civil recueilli dans la paroisse d'Argancy, ainsi que dans la commune d'Argancy (de 1640 à 1946).

Elle a été employée pendant 30 ans à l'état civil de la mairie de Talange. A la retraite, en 2002, elle s'est rapprochée de Françoise Becker, bénévole au Cercle généalogique du Pays messin et lui a proposé ses services.

Pendant la période du Covid, elle s'est mise à l'écriture et s'est penchée sur la commune d'Argancy afin de permettre aux familles de retrouver leurs "anciens",



grâce aux registres paroissiaux tenus par l'autorité religieuse jusqu'en 1793, et confiés ensuite à l'autorité municipale. Il lui a fallu respecter la période de 75 ans qui représente le délai de communicabilité.

La généalogie étant sa passion, Jacqueline Kilbertus a éprouvé beaucoup de plaisir à la reconstitution des familles argançoises. « À défaut de savoir où nous allons, sachons au moins d'où nous venons. Comme le dit un proverbe chinois : oublier ses ancêtres, c'est être un ruisseau sans source, un arbre sans racines. »

**Ce recueil peut être consulté à la bibliothèque municipale d'Argancy.**



## Comment réduire sa facture d'énergie ?

### Zoom sur...

#### Les petits gestes qui changent tout

partie 1

Notre consommation d'énergie est l'une des principales causes du dérèglement climatique. En adoptant des gestes simples, il est facile de diminuer considérablement cette consommation dans l'intérêt de notre planète, notre confort et notre porte-monnaie...

### Les appareils électroménagers

Je choisis des appareils ménagers qui consomment moins. Pour ce faire, je porte une attention particulière à l'étiquette énergie de mon appareil électrique pour en connaître sa performance énergétique.

#### Réfrigérateur et congélateur

- Ils sont à placer loin des sources de chaleur.
- La température doit être contrôlée régulièrement : 5° pour un réfrigérateur et -18° pour le congélateur.  
**Un degré en moins c'est 5 % d'énergie en plus !**
- Un dégivrage régulier est nécessaire.
- Éviter de faire fonctionner plusieurs réfrigérateurs chez soi (la production de froid est la première source de consommation électrique domestique).

### TOUJOURS BIEN FERMER LA PORTE DU FRIGO...



#### Lave-vaisselle et lave-linge

- Dans la mesure du possible, faire fonctionner ses appareils en heures creuses.
- Privilégier les programmes « ECO » ou basse température. Un cycle à 90°C consomme trois fois plus d'énergie qu'un lavage à 40°.
- Remplir complètement le lave-vaisselle/lave-linge avant de le mettre en marche.
- Éviter de prélever le linge.
- Détartrer régulièrement la machine car le tartre diminue la durée de vie de vos appareils.
- Éviter le sèche-linge et privilégier le séchage à l'air libre.
- Brancher le lave-linge/vaisselle sur l'arrivée d'eau chaude.

## Les beaux jours reviennent, je prends soin de mon cadre de vie

Les beaux jours sont de retour avec l'arrivée du printemps. Aux côtés de la municipalité très engagée dans le développement durable, chaque habitant de nos trois villages, peut, par des actions et des gestes simples, améliorer la qualité de son cadre de vie et de l'environnement en général.

### Le bruit

Un arrêté municipal régleme les travaux de jardinage et de bricolage générateurs de gêne en raison de leur intensité sonore (perceuse, tondeuse, tronçonneuse).



Le bruit n'adoucit pas l'humeur !

### Les trottoirs

Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Toutefois, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufuitier de l'habitation qui doit assurer l'entretien de la partie située devant chez lui, jusqu'au caniveau : déneigement, balayage des feuilles, nettoyage. En cas d'accident (chute, glissade...), il est responsable et ce n'est pas, comme on pourrait le croire, la commune.

### Les masques COVID-19

Dans le cadre des mesures de lutte contre la pollution, mais aussi en raison du risque sanitaire, une amende peut être appliquée à toute personne surprise en train de jeter un masque par terre.

Les masques doivent être jetés avec les déchets dans des sacs poubelles fermés.

Pour rappel, un masque chirurgical met 450 ans à se décomposer dans la nature.



### Et les éternelles déjections canines... Par pitié, soyons civiques, ramassons !

Un bon maître se doit de ramasser les excréments de son chien. De nombreuses communes mettent à l'amende les propriétaires de "toutous" qui ne ramassent pas !

#### Pourquoi ramasser ?

- Les trottoirs, les parcs et les espaces verts seront beaucoup plus propres.
- Les déjections animales nuisent à la santé. En laissant les crottes de votre chien à proximité d'un endroit où s'amuse les enfants, vous exposez ces derniers à des parasites comme les ascarides, ainsi qu'à des infections bactériennes.
- Les excréments peuvent transmettre des maladies canines aux autres animaux domestiques.
- Les excréments de chien polluent. Les pluies les diluent, les entraînent dans les cours d'eau contribuant ainsi à élever le niveau bactériologique des rivières, contaminant ainsi les plages tout en affectant l'environnement naturel de la faune aquatique et terrestre.

Ramasser et jeter les crottes de chien constituent un acte responsable. Si nous ramassons tous les excréments de nos chiens, l'opinion publique à l'endroit de ces bêtes et de leurs propriétaires ne s'en portera que mieux.

#### Un geste simple pour préserver nos trottoirs et espaces verts



# Les associations ont la parole

## L'inter-association

L'Inter-association a été créée en 1989. C'est un groupement composé aujourd'hui de onze associations :

- Amicale de pêche
- Association des cavaliers propriétaires,
- Argancy pétanque
- Les Bootleggers
- L'Ecole buissonnière d'Argancy
- Familles rurales
- Loisirs et partage
- Rugby-loisirs
- Tennis-club d'Argancy
- Union sportive d'Argancy
- Amicale du personnel de la commune

L'inter-association a pour but d'acquérir du matériel pour l'ensemble du groupe et de le mettre à disposition en fonction des besoins de chacun. Ainsi, tables, stands, barbecues, réfrigérateur n'ont été achetés qu'une seule fois, ce qui a permis à chaque association de faire des économies. Claude Pierson en est le responsable et gère les prêts de matériels.



## Toujours présents lors des manifestations

L'Inter-association est partie prenante dans l'organisation de nombreuses manifestations. Le déclin de la pandémie a permis de retrouver un certain nombre de rendez-vous, dont la fête de Noël en décembre 2021. Celle-ci a rassemblé, sur la place Anne de Méjanès, de nombreux habitants, ravis de retrouver ce moment festif et convivial.

Fin mars 2022, l'Inter-association a organisé conjointement avec la municipalité le traditionnel nettoyage de printemps.

Cette collaboration sera renouvelée le 13 juillet prochain, pour l'organisation des festivités de la Fête Nationale, qui se dérouleront en intercommunalité.

## Le comité

Président : Yves Comino  
Vice-président : René Pull  
Trésorier : Philippe Mangeat  
Trésorière adjointe : Annick Pull  
Secrétaire : Michaël Voignon

Ce bureau a été élu par deux personnes de chaque association.

Noël sur la place



## Rives de Moselle vous aide à acheter un vélo

Rives de Moselle subventionne l'achat d'un vélo, afin de favoriser l'usage d'un moyen de transport non polluant pour les déplacements quotidiens.

### Montant de la subvention pour un équipement neuf ou d'occasion

Vélo à assistance électrique, vélo cargo, vélo pliant neuf ou d'occasion :

- 20 % du prix d'achat TTC du vélo plafonné à 200 € sans condition de ressources.
- **fabrication française** : 20 % du prix d'achat TTC du vélo plafonné à 300 € sans condition de ressources.

**Les vélos « made in France » bénéficient d'une aide plus importante.**

### Vélo classique :

- 20 % du prix d'achat TTC du vélo plafonné à 100 € sans condition de ressources.
- **fabrication française** : 20 % du prix d'achat TTC du vélo plafonné à 150 € sans condition de ressources.

## Aide de l'Etat

Le **bonus vélo** est une aide de l'Etat versée sous conditions de ressources pour compléter la subvention de la communauté de communes.

Rendez-vous sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits>



## Pour agrémenter vos balades, téléchargez l'application « Rivélo »

C'est en 2017 qu'a été lancée l'application « Rivélo ». Depuis, elle continue son petit bonhomme de chemin...

Disponible sur les systèmes d'exploitation IOS et ANDROID, Rivélo séduit de plus en plus d'utilisateurs à travers le territoire de la communauté de communes Rives de Moselle.

Cette application à vocation touristique vous permettra de vous déplacer en privilégiant les voies vertes et les voies de liaison peu fréquentées par les véhicules motorisés.

Que ce soit pour un trajet domicile/travail, pour une balade en famille ou encore une sortie plus sportive, Rivélo vous proposera des déplacements ludiques et sereins.

N'attendez plus... téléchargez l'application !



## Aide à l'investissement immobilier des entreprises

Ce dispositif a pour objectif de soutenir les petites entreprises (moins de 20 salariés) qui investissent dans l'immobilier pour des opérations de construction, d'extension, de travaux d'aménagements ou de requalification de bâtiments.

Cette aide prend la forme d'une subvention qui peut aller jusqu'à 20% du montant de l'investissement éligible (30% en zone AFR), plafonnée à 20.000 € ou 30 000 € selon les cas.

Pour toute demande d'information ou dépôt de dossier, merci de contacter : Moselle Attractivité

M. Eric GUILLE - 06 64 90 82 31



## Halte au démarchage

Nous avons encore eu récemment des problèmes liés au démarchage à domicile.

Je vous rappelle que chaque société qui souhaite prospecter sur la commune doit, au préalable, se déclarer en mairie et remplir le formulaire adéquat dont une copie lui sera remise. Cela permet à la municipalité et à notre service de savoir qui est présent dans le village et ainsi pouvoir répondre à vos interrogations si besoin.

Lorsque vous êtes sollicités, n'hésitez pas à demander ce formulaire à la personne qui se présente chez vous. Si elle n'est pas en règle, il y a de fortes chances qu'elle quitte les lieux rapidement.

En cas de doute ou en cas de problème, n'utilisez pas les réseaux sociaux, contactez la police municipale, la mairie ou la gendarmerie nationale.



## Bienvenue Camille

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, la dynamique Camille a renforcé les effectifs de la police municipale mutualisée portant ainsi à 4 le nombre d'agents de ce service.

L'arrivée d'un nouvel agent était attendue depuis plusieurs mois et le besoin s'en faisait cruellement ressentir.

Après une carrière dans l'administration pénitentiaire, cette jeune trentenaire a choisi notre police municipale pour mettre à profit ses compétences et réorienter sa carrière professionnelle.

Nul doute que sa venue va renforcer sans conteste l'équipe en place.



## Halte au motocross sauvage

Avec l'arrivée des beaux jours, force est de constater que certains ont gardé leurs mauvaises habitudes.

Les étangs, le village et les voies vertes ne sont pas des circuits ! Les véhicules circulant sur la voie publique doivent respecter le code de la route !

Plusieurs groupes d'individus ont été identifiés et nous avons pris contact avec eux. Certains semblent avoir compris, d'autres malheureusement non.

Dans le cas où vous seriez témoins d'agissements d'engins type motocross ou quads en dehors des terrains adaptés, n'hésitez pas à nous le signaler immédiatement avant qu'un accident n'arrive.



Le responsable de la police municipale mutualisée

06.08.37.12.05

## Des voitures-radar circulent en Moselle

En 2021, le nombre d'accidents et de tués sur les routes en Moselle a nettement baissé.

La vigilance reste toutefois de mise puisque la vitesse, excessive ou inadaptée, est en cause dans un accident mortel sur trois.

La décision de confier dans l'ensemble des départements la conduite de voitures-radar à des opérateurs privés a été prise par le comité interministériel de la sécurité routière le 2 octobre 2015, avec deux objectifs :

1. Libérer du temps aux forces de l'ordre pour effectuer d'autres types de contrôles sur les routes ou prévenir d'autres comportements dangereux ;
2. Mieux faire respecter les limitations de vitesse en allongeant les plages de contrôles sur les routes les plus accidentogènes.

Les voitures-radar roulent sur les routes de Moselle depuis le 19 janvier 2022.

Elles circulent sur tous types de routes (autoroutes, routes nationales, départementales ou communales).

Les trajets et les plages horaires de contrôle sont fixés par les services de l'État, en fonction des critères d'accidentalité et de trafic.

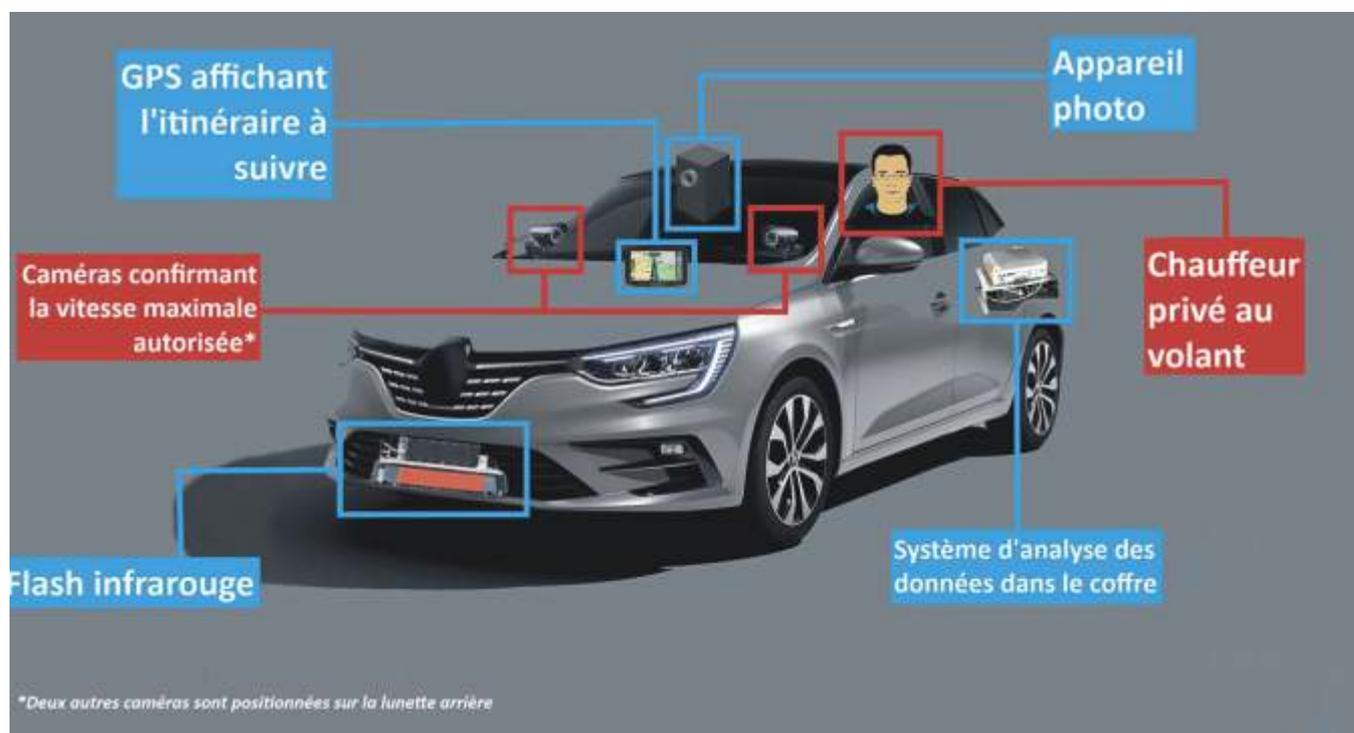
Les voitures-radar sont des voitures banalisées équipées d'un radar embarqué. Elles contrôlent les véhicules qu'elles croisent et ceux qui les doublent.

L'entreprise prestataire est rémunérée en fonction du nombre de kilomètres de contrôle effectués, selon les parcours et les objectifs fixés par l'État. Sa rémunération ne résulte pas du nombre de verbalisations.

Lorsque la voiture-radar circule, son conducteur ignore les infractions relevées.

L'entreprise ne peut ni accéder aux clichés de verbalisation, ni connaître le nombre d'infractions relevées par le biais des véhicules dont elle a la charge.

L'externalisation de la conduite des voitures-radar est régionale. À terme, ce sont 39 voitures-radar qui circuleront dans le Grand Est.





## ATTENTION CANICULE



### Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



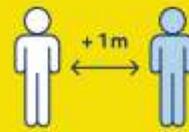
Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule



## Déclarations préalables

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Larsonnier Nadine	20 rue des Prés à Argancy	Ablation de thuyas et remplacement par une clôture en composite. Remplacement des menuiseries extérieures (volets battants)
Lenoir Gérard	15 rue de Metz à Olgy	Installation de deux Velux
Sigrist Mickaël	1 rue des Roseaux à Olgy	Remplacement d'une fenêtre par une baie vitrée
Linder Sophie	4 rue des Mésanges à Argancy	Piscine
Koeppel Marceline	9 rue des Prés à Argancy	Remplacement des volets, fenêtres, porte d'entrée et porte de garage
Mayer Roger	11 rue des Vignes à Rugy	Remplacement d'une porte-fenêtre et d'une porte de garage
Lemahieu Maxime	11 rue de la Côte à Olgy	Ravalement de façade et changement de menuiseries
Reymond Alexandre	2 rue Jeanne d'Arc à Argancy	Installation de volets roulants solaires
Sci des Champs	47 rue de Bussière à Argancy	Remplacement des menuiseries extérieures
Guillaume Denis	5 rue des Roses à Olgy	Installation de panneaux photovoltaïques
Hennequin Jérôme	1 rue des Chardonnerets à Argancy	Piscine
Libralon Gérard	6 rue Clos Bellevue à Rugy	Pergola
Cercle de Yatching	10 rue de la Moselle à Rugy	Remplacement de la toiture
Albertini Alain	10 rue des Bleuets à Olgy	Installation de panneaux photovoltaïques
Pull Elodie	16 rue des Prés à Argancy	Remplacement des menuiseries extérieures et volets

## Permis de construire

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Genet Audrey	14 rue de Malroy à Olgy	Changement d'une porte de garage sectionnelle par une porte de garage trois vantaux. Changement de destination du garage en laboratoire de pâtisserie
M. et Mme Hildenbrand 5 rue Maurice Barrès 57120 ROMBAS	7 impasse des Hirondelles à Argancy	Maison individuelle
Mme Muller et M. Correia 19 rue de Versailles 57120 ROMBAS	16 rue des Mirabelliers à Rugy	Maison individuelle

### À noter

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien ( ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique.

A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

# Etat civil

## Naissances

Olivia Vécrin  
Théo Grosnickel

née le 23 février 2022  
né le 15 avril 2022



## Décès

Calogéro Favata décédé le 4 février 2022



## PACS

Mickaël Charpentier et Nathalie Carmier  
pacsés le 17 janvier 2022

Lemahieu Maxime et Perrin Flavie  
pacsés le 11 mars 2022

## Mariage

Quentin Henon-Hilaire et Lauriane Jobas  
mariés le 9 avril 2022



## Inscription noces d'or

**Vous fêtez vos noces d'or,  
de diamant ou plus encore,  
signalez-vous en mairie!  
Une surprise vous sera  
réservée.**



## Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

### Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 j/7 de 8h30 à 16h00

Hôpital d'instruction des armées Legouest  
Rue des Frères Lacretelle - 57070 Metz



## Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



## Don du sang

**Mercredi 13 juillet 2022**  
**Montrequienne 15h00 - 19h00**  
Centre socioculturel

**Lundi 19 septembre 2022**  
**Ay/Moselle 15h00 - 19h00**  
M.J.C.

**Mairie d'Argancy**  
1, Place Anne de Méjanès  
57640 ARGANCY  
Tél : 03 87 77 83 21  
Fax : 03 87 77 72 70  
mairie@argancy.fr  
[www.argancy.net](http://www.argancy.net)



**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE